Annexe II

ATTESTATION DE CONFORMITÉ - INSTALLATION SEPTIQUE

(exigée en vertu de la sous-section 4.6.2
du règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme)

Numéro du permis ou certificat d'autorisation : _____ Date d'émission : _____

Numéro de matricule (numéro du rôle) : 34090 _____ - _____ - _____

PARTIE 1 : IDENTIFICATION DU OU DES PROPRIÉTAIRE(S) FONCIER(S)

Nom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : ( ) _____ Numéro(s) de lot(s) : _____

PARTIE 2 : IDENTIFICATION DE LA PERSONNE EN CHARGE DU CHANTIER

☐ Propriétaire ☐ Entrepreneur ☐ Personne membre d'un ordre professionnel

**À REMPLIR SEULEMENT SI DIFFÉRENT DU PROPRIÉTAIRE FONCIER*

Nom : _____

Titre : _____

Nom de l'entreprise : _____

Adresse : _____

Téléphone : ( ) _____ Code postal : _____

Licence RBQ : _____

PARTIE 3 : INFORMATIONS DIVERSES

Date des travaux : _____

☐ Joindre des photographies du site et des diverses composantes de l'installation septique avant son recouvrement.

☐ Joindre la copie du contrat d'entretien du manufacturier (si applicable).

PARTIE 4 : ATTESTATION DE LA PERSONNE EN CHARGE DU CHANTIER

J'atteste par la présente que le système implanté ou modifié respecte en tout point les obligations prévues au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q-2, r. 22), de même que les prescriptions et les plans contenus à l'intérieur de l'étude de caractérisation des sols déposée lors de la demande du permis.

_____ _____

Signature de la personne en charge du chantier Date

* ***Ce formulaire doit être remis à la Municipalité de Saint-Ubalde au plus tard trente (30) jours suivant la fin des travaux.***